



10KM LAGARDERE PARIS RACING - EDITION 2026 REGLEMENT DE PARTICIPATION ET CONDITIONS GENERALES DE VENTE – Mise à jour le 07 avril 2026

ARTICLE 1 : L'ORGANISATEUR

L'Organisateur de la course intitulée « 10KM Lagardère Paris Racing » est la SAS LAGARDERE PARIS RACING RESSOURCES, société par actions simplifiées au capital de 42 500€, ayant son siège au 1 chemin de la Croix Catalan, 75016 Paris, immatriculée au Registre du Commerce des Sociétés de Paris sous le numéro 433 565 819.

ARTICLE 2 : L'EVENEMENT

L'édition 2026 du 10KM Lagardère Paris Racing aura lieu le dimanche 20 septembre 2026. L'épreuve est ouverte aux hommes et aux femmes, sous conditions d'âge durant l'année civile et précisées à l'article 3.

Il s'agit d'une course à pied proposant un parcours de 10km, chronométrée et donnant lieu un classement **indicatif**.

Le parcours est entièrement sécurisé. Une sécurité médicale est assurée tout au long de la manifestation.

Le présent Règlement s'applique à l'édition 2026 du 10KM Lagardère Paris Racing.

Dans le cadre du présent Règlement, le vocable « L'évènement » désignera la course « 10KM Lagardère Paris Racing ».

L'évènement se tiendra le dimanche 20 septembre 2026 au cœur du Bois de Boulogne avec un départ et une arrivée Avenue de l'Hippodrome, 75016, Paris.

Horaires :

- 8h00 : Accueil des coureurs au Village de la course

- 9h30 : Départ de la course

-10h30 : Remise des récompenses aux 3 premiers coureurs Hommes/Femmes

- 11h00 : Fin de la course

La distance de la course est de 10km.

Le calendrier définitif (lieux et dates, tarifs d'inscription) sera publié sur le site internet www.10km-lpr.com et sur les réseaux sociaux afférents.

Le 10km Lagardère Paris Racing est un évènement éco-conçu et a pour identité des valeurs fortes tels que l'éco-responsabilité, la promotion du sport et le lien social qui en découle.

L'ensemble des bénéfices seront reversés à l'association reconnue d'intérêt général Premiers de Cordée, afin de concourir au financement de projets destinés aux enfants hospitalisés.

L'organisateur décline toute responsabilité relative à la responsabilité des enfants et/ou toute blessure pouvant intervenir pendant cette épreuve.

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Cette manifestation est ouverte à tous. Les participants devront avoir 16 ans minimum (sur la saison sportive soit nées avant le 31/08/2010). Les mineurs sont sous l'entière responsabilité de leurs accompagnants durant leur participation à l'évènement, l'Organisateur déclinant toute responsabilité à cet égard. Conformément à la réglementation de la Fédération Française d'Athlétisme, les participants devront obligatoirement fournir un certificat de réalisation du Parcours Prévention Santé (appelé « PPS ») mis en place par la FFA ou une licence FFA COMPETITION. Le PPS est à réaliser sur le site <https://pps.athle.fr>

Aucune autre licence d'une autre fédération sportive ne sera acceptée.

Il sera remis à chaque participant(e) une puce électronique intégrée au dossard pour comptabiliser le nombre de partants et arrivants. Cette puce électronique sert également à mesurer le temps de chaque participant.

RETRAIT DES DOSSARDS

Le dossard sera remis sur présentation des pièces obligatoires, à présenter lors du retrait des dossards:

- Une pièce d'identité
- Une licence FFA COMPETITION (qui doit être valide le jour de la course) - Les licences d'autres disciplines sportives ne sont pas acceptées.

OU

- Un certificat PPS

Depuis le 7 mai 2021, les sportifs mineurs sont dispensés de certificat médical sous réserve de fournir une attestation qui stipule qu'ils ont répondu par la négative à l'ensemble des questions du questionnaire de santé qui est consultable ici : [QUESTIONNAIRE](#)

CESSION DE DOSSARDS

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit.

Le dossard est strictement personnel et toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Le rassemblement des coureurs aura lieu sur les sites de départ, 30 minutes avant le premier horaire de départ proposé.

Une collation liquide et/ou solide est prévue à l'arrivée de la course.

Les "suiveurs/accompagnants", vélo/roller/trottinette, ainsi que les animaux de compagnie, même tenus en laisse, sont interdits pour des raisons de sécurité.

Toute personne n'ayant pas de dossard sera interdite sur le parcours pendant le temps de la course et pourra être exclue de la course par le comité d'organisation, même s'il accompagne un participant régulièrement inscrit.

Le dossard devra être porté de manière visible et entièrement lisible lors de la course.

ARTICLE 4 : DECLARATION

Conformément à l'article R331-6 du Code du Sport, l'Organisateur soumet aux autorités publiques compétentes dans les délais impartis une demande d'autorisation d'organisation de l'évènement.

L'Organisateur s'engage à posséder toutes les autorisations nécessaires au jour de l'épreuve.

ARTICLE 5 : INSCRIPTIONS

La participation à l'évènement implique l'acceptation expresse et sans réserve par chaque participant du présent règlement.

Les inscriptions seront ouvertes jusqu'au 12 septembre 2026 inclus sauf fermeture par l'Organisateur.

Les inscriptions se feront uniquement via la plateforme d'inscription en ligne accessible sur le site internet de l'évènement www.10km-lpr.com.

Les tarifs d'inscription sont (hors frais de transaction) :

- Tarif Early Bird : 26 € (500 premiers coureurs inscrits)
- Tarif Standard : 29 € (1500 coureurs suivants)
- Tarif Late Bird : 32 € (jusqu'à la clôture des inscriptions)

L'Organisateur se réserve le droit de modifier les dates de changements de tarifs.

Des quotas de places disponibles peuvent être définis par l'Organisateur



et communiqués publiquement sur le site internet de l'évènement ainsi que sur Instagram, ou tout autre media.

L'Organisateur se réserve le droit de mettre fin aux inscriptions ou modifier les périodes tarifaires à tout moment, s'il estime que le nombre maximum de participants est atteint, quelle que soit la période tarifaire en cours.

Les restrictions liées à l'âge s'entendent sur la saison sportive.

L'inscription ne sera prise en compte qu'une fois :

- La totalité du paiement effectué,
- L'acceptation du présent règlement validée,
- Pour les inscriptions réalisées par Internet : selon le protocole d'inscription présent sur le site internet de l'évènement.
- Les différentes pièces demandées par l'Organisateur validées par ses services.

Les dossards seront disponibles uniquement pour les participants ayant finalisé complètement leur inscription.

L'inscription comprend :

- L'organisation d'une course sécurisée ;
- Une collation pour les coureurs ;
- Un village d'exposants ;
- Des animations dans le village d'arrivée ;
- Des résultats officiels mis en ligne.

Après leur inscription, les participants recevront par e-mail une confirmation d'inscription, mentionnant le cas échéant les pièces manquantes pour finaliser leur dossier d'inscription.

Un billet électronique contenant un QR code personnel sera ensuite envoyé aux participants, leur donnant accès au retrait des dossards.

Les modalités de retrait des dossards seront fixées et portées à la connaissance des participants ultérieurement par l'Organisateur.

Le retrait du dossard peut se faire par une tierce personne au moyen d'une procuration. Il est demandé à chaque participant(e) de bien vouloir se munir de 4 épingles à nourrices pour fixer le dossard sur le devant du T-shirt. Le dossard ne sera remis que sur présentation des pièces obligatoires (mentionnées ci-dessus).

Il est également possible d'opter pour l'envoi à domicile :

- Envoi du dossard seul accompagné des épingles : 9 € ;
- Envoi du dossard, du T-shirt officiel et des épingles : 12 €.

Aucun dossard ne sera distribué le dimanche 20 septembre 2026.

Le Comité d'organisation se réserve néanmoins le droit de ne pas remettre de dossard à des participants dont le dossier d'inscription ne sera pas considéré comme complet.

En souscrivant à cette option, le participant s'engage à fournir une adresse complète et recensée par La Poste, ainsi que de fournir l'ensemble des pièces obligatoires avant le 31 août 2026.

Le dossard est strictement personnel et toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Si un participant souhaite céder son dossard à une tierce personne, il est possible de procéder à un transfert gratuit. Aucun remboursement à ce titre ne sera fait par l'Organisateur.

ARTICLE 6 : ACCES AU SITE DE L'EVENEMENT

L'introduction sur le site de l'évènement de tous objets susceptibles d'être dangereux ou illégaux, notamment drogues, armes à feu, objets contondants et matières explosives est strictement interdite.

Pour accéder au site et pouvoir participer à l'Evènement, le participant reconnaît et accepte expressément que l'Organisateur puisse faire appel à du personnel de sécurité lequel sera habilité à contrôler tant les personnes que leurs effets personnels.

Toute personne souhaitant accéder au site accepte de se soumettre à ce contrôle. En cas de refus, la personne ne sera pas autorisée à accéder au site.

Le personnel de sécurité est habilité à refuser l'accès aux participants au comportement susceptible de perturber le bon déroulement de l'épreuve.

ARTICLE 7 : CLASSEMENTS ET CATEGORIES

Chaque coureur se verra attribuer un temps chronométré.

Les temps seront mis en ligne dès la fin de la course le 20 septembre 2026 dans l'après-midi.

Le 10km Lagardère Paris Racing propose un Challenge Entreprises. Chaque participant(e) au Challenge sera également classé(e) en individuel.

L'Organisateur se réserve le droit de récompenser certains participants en créant certaines catégories liées aux dons collectes, au nombre d'inscrits d'une même école, université ou entreprise, au meilleur déguisement... (liste non exhaustive).

ARTICLE 8 : RECOMPENSES

Sont récompensés :

- Les 3 premiers coureurs du classement général hommes ;
- Les 3 premiers coureurs du classement général femmes ;

Une médaille souvenir sera remise à chaque participant à l'arrivée de la course.

La remise des récompenses s'effectue à l'issue de la course. Les partenaires de la course pourront mettre en jeu des lots fournis par leurs soins.

BARRIERES HORAIRES - MISE HORS COURSE

Aucun participant ne sera chronométré après des barrières horaires indiquées ci-après :

- 10km : 2h de course

Au-delà de ce temps de course, chaque coureur sera considéré comme hors course et sera sous sa propre responsabilité s'il continue sur le parcours. L'organisation décline toutes responsabilités en cas d'accident survenu sur le parcours après ces barrières horaires. Les services médicaux positionnés sur le parcours seront habilités à mettre hors course tout concurrent paraissant inapte médicalement à poursuivre la course.

ARTICLE 8 : RESPONSABILITES ET ASSURANCES

Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile couvrant les conséquences pécuniaires de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants en conformité avec les règles d'organisation d'évènements sportifs de masse en extérieur et utilisant des domaines publics.

Il appartient à chaque participant d'avoir souscrit et d'être en possession d'une assurance personnelle couvrant leurs dommages corporels éventuels. En acceptant les conditions d'inscription, chaque participant assume l'entière et complète responsabilité en cas d'accident pouvant se produire durant les trajets d'aller ou de retour de l'évènement ou durant la course. Chaque participant assume également les risques inhérents à la participation à une telle épreuve tels que : les accidents avec les autres participants, les intempéries météorologiques, les conditions de circulation routière (liste non exhaustive).



Chaque participant se verra remettre un dossard si et seulement s'il aura validé le fait d'avoir pris connaissance des différents points de ce règlement et notamment :

- Fournir un PPS ou licence valide au jour de la course, Être responsable de son état de santé,
- Être en possession d'une assurance personnelle couvrant les dommages corporels,
- Être responsable de ses effets personnels.

Cette manifestation est exclusivement réservée aux personnes ayant validé leur inscription, toute personne n'ayant pas de dossard ne pourra participer et ne pourra bénéficier des couvertures et assurances concernées.

Une assurance annulation individuelle est proposée lors de l'inscription par un prestataire extérieur. Celle-ci peut être souscrite lors de l'inscription. L'organisation du 10KM Lagardère Paris Racing ne saurait être tenue responsable de l'activation de cette option ni des modalités de remboursement.

ARTICLE 9 : SECURITE

L'organisateur s'engage à mettre en place un plan de sécurité en relation avec des bénévoles et services publics selon les critères énoncés par la préfecture du département et concernant la manifestation concernée.

Un service d'assistance médicale est assuré par un organisme agréé par le Ministère de l'Intérieur et/ou Préfecture de Police. Ces derniers sont alertés, en cas de besoin, par les signaleurs repartis sur les parcours et équipes d'émetteurs radio. Sur avis médical, l'organisation se réserve le droit de mettre hors-course et de faire évacuer du parcours toute personne qu'elle juge inapte à continuer l'épreuve. Tout participant faisant appel à un médecin ou secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter pleinement ses décisions.

En cas de nécessité, et dans l'intérêt de la personne secourue, il est fait appel aux équipes de secours qui, des lors, prennent la direction des opérations et mettent en œuvre tous les moyens appropriés.

ARTICLE 10 : DROITS A L'IMAGE

Par sa participation à l'Évènement, chaque participant autorise expressément l'Organisateur (ou ses ayants-droits) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre du 10km Lagardère Paris Racing (et des événements connexes) en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée. Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant. Par l'intermédiaire du 10km Lagardère Paris Racing, chaque participant peut être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si le participant ne souhaite pas les recevoir, ce dernier devra écrire au comité d'organisation par le biais du site internet de l'évènement en indiquant nom, prénom, adresse et l'objet de la demande.

Lors de l'inscription à la course, chaque participant sera automatiquement inscrit à la newsletter du 10km Lagardère Paris Racing. Chaque participant aura la possibilité de se désinscrire très facilement en cliquant sur le lien au bas de chaque newsletter envoyée ou en faisant une simple demande par e-mail.

ARTICLE 11 : DELAIS DE RETRACTATION

Conformément à l'article L. 221-28 et suivants du Code de la Consommation, l'achat liée à l'inscription à l'Évènement ne peut donner lieu à un remboursement par l'Organisateur, étant donné que le 10km Lagardère Paris Racing est considérée comme une activité de loisirs dont la date est prédéterminée.

ARTICLE 12 : OBLIGATION DES PARTICIPANTS

Chaque participant devra se trouver au départ de l'Évènement à l'horaire qui lui aura été indiqué sur sa confirmation d'inscription. Sur place, ces horaires seront communiqués aux participants par affichage et annonces micro.

Les participants devront impérativement respecter le sens et les limites du parcours matérialisées par des filets, rubalises ou banderoles. Les participants devront impérativement respecter les consignes des contrôleurs présents.

Le participant reconnaît être apte à fournir des efforts physiques continus sur une distance d'environ 10 km.

L'Évènement est déconseillé aux personnes épileptiques, asthmatiques et/ou claustrophobes.

L'organisation mettra en œuvre un certain nombre de dispositifs visant à sécuriser le parcours : fléchage, panneaux et indications diverses. Les participants s'engagent à respecter strictement ces consignes ainsi que celles données sur le site de l'Évènement par tout personnel de l'organisation tout au long de l'Évènement.

En validant son inscription, chaque participant affirme avoir pris connaissance et accepte le présent règlement et affirme se conformer aux obligations suivantes :

- Respecter les règles de bonne conduite et de savoir vivre avec les autres participants, les bénévoles ainsi que le comité d'organisation,
- Respecter les codes écologiques en adoptant une conduite responsable vis-à-vis de la préservation de l'environnement, et notamment en utilisant des modes de transport propres et en ne jetant aucun déchet dans un espace non prévu à cet effet,
- Respecter le code de la route en cas d'utilisation de la voie publique,
- Respecter les consignes de l'équipe organisatrice,
- Être conscient et responsable de son état de santé,
- Ne pas poursuivre l'Organisateur en cas de problème médical,
- Admettre que la participation à cette épreuve comporte certaines contraintes et qu'une personne ne peut pas s'inscrire si elle n'est pas correctement entraînée et déclarée apte grâce à la délivrance du PPS officiel et nominatif
- Avoir pris connaissance que chaque participant est responsable de ses effets personnels et que l'Organisateur ne peut être aucunement porte comme responsable en cas de vol, perte ou détérioration d'objets ou de biens personnels.
- Comprendre que le 10km Lagardère Paris Racing est une activité potentiellement risquée,
- S'engager à respecter toute décision d'un officiel de la course par rapport à sa capacité à terminer la course en toute sécurité, décision qui est à la discrétion de l'officiel de la course. Chaque participant accepte qu'une absence de décision n'implique aucune responsabilité de la part de l'Organisateur, quelle qu'elle soit.
- Assumer tous les risques qu'impliquent une course à pied, incluant, sans s'y limiter, des glissades, chutes, contacts avec d'autres participants, actes de négligence ou délibérés des autres participants, tout défaut ou état des lieux, les effets de la température, incluant la chaleur ou le froid, les tempêtes et/ou l'humidité. Tous ces risques sont connus, pris en charge et pris en



- compte par le participant.
- Accepter que l'Organisateur ne soit responsable d'aucun objet ou propriété personnelle perdus, volés, tachés ou endommagés sur les lieux et/ou pendant l'évènement.
 - Consentir que des soins médicaux d'urgence et/ou qu'un transport médical d'urgence que des professionnels de la santé jugent appropriés, soient déployés, afin de traiter toute blessure. Cette acceptation des risques et décharge de responsabilité s'étend à toute responsabilité découlant de, ou en rapport avec, tout traitement ou transport fourni en cas d'urgence.
 - Comprendre et accepter qu'aucun animal ne soit accepté sur le parcours de la course, et qu'aucun enfant âgé de moins de 18 ans ne puisse participer ou accompagner un participant pendant la course, sans qu'un parent ou tuteur légal signe une autorisation en son nom.
 - Autoriser l'Organisateur, ses partenaires et commanditaires, à utiliser les photographies, séquences vidéo, enregistrements pris lors de cet évènement ou tout autre enregistrement de cet évènement pour toute utilisation incluant, sans s'y limiter, des fins de promotion, de publicité et de marketing. Toutes les photographies, séquences vidéo ou enregistrement de cet évènement sont la propriété exclusive de L'Organisateur.
 - Comprendre que toute inscription est finale et non-remboursable.
 - Comprendre que les directeurs officiels se réservent le droit, en cas d'urgence nationale ou de désastre naturel, d'annuler la course et qu'en cas d'annulation ou de changement, il n'y aura aucun remboursement de frais d'inscription.
 - Comprendre que les participants doivent présenter un comportement approprié en tout temps, y compris obéir à toutes les lois. Ceci inclut le respect de tout participant, équipement, installations, ainsi qu'une participation active et coopérative.
 - L'Organisateur se réserve le droit de retirer le droit de participation sans remboursement à un individu dont le comportement pourrait mettre en danger la sécurité des autres participants ou affecter négativement une course, une personne, une installation ou un bien de tout type ou genre.
 - Accepter d'indemniser l'Organisateur, ses partenaires et ayants droit, de toutes poursuites intentées par des tiers, découlant entièrement ou en partie de mes actions.
 - Assumer le risque de la présence d'animaux sauvages ou d'insectes pendant la course,
 - Comprendre qu'aucun remboursement de frais de remplacement de matériel abîmé, réparation, remise à neuf ou de soins capillaires ou cutanés ne seront pris en charge par l'Organisateur.

ARTICLE 13 : MODIFICATION - ANNULATION DE L'ÉVÈNEMENT

Si les circonstances l'exigent, l'Organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours, la distance à parcourir, ainsi que de reporter la date et/ou les horaires de l'évènement.

Si l'évènement devait être annulé pour tout motif indépendant de la volonté de l'Organisateur, aucun remboursement ne sera effectué.

L'organisateur se réserve toutefois le droit en fonction des circonstances, de proposer une compensation telle que la substitution par une autre épreuve organisée par l'Organisateur, le report de l'évènement ou le remboursement du dossard diminué, le cas échéant, des frais de dossier, à l'exclusion de toute autre somme.

ARTICLE 14 : POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

Le 10KM Lagardère Paris Racing s'engage à respecter la confidentialité des Informations nominatives et données personnelles communiquées par l'Utilisateur, et à les traiter dans le respect de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, ainsi que dans le cadre de

la loi européenne du 25 mai 2018, appelée RGPD.

Les informations recueillies auprès des Utilisateurs/participants sont enregistrées et utilisées par le 10km Lagardère Paris Racing pour assurer la gestion de leur commande, personnaliser la communication, leur adresser des informations et/ou offres, et pour ceux qui en ont manifesté leur accord lors de la création de leur compte, pour leur adresser des informations et offres des partenaires de l'Organisateur.

L'Organisateur pourra être amené à transférer de manière sécurisée à des tiers, certaines données, notamment personnelles, i) pour assurer l'accomplissement de tâches nécessaires au traitement des commandes, ii) pour assurer la livraison de biens et la réalisation de prestations, iii) pour lutter contre la fraude et plus généralement toute activité pénalement répréhensible, iv) pour certains aspects du service après-vente.

Et, pour ceux qui, lors de la création de leur compte, ont manifesté leur accord pour recevoir des informations de l'Organisateur et/ou proposition commerciale et/ou offres directement d'un (des) partenaires de l'Organisateur, celui-ci transfèrera de manière sécurisée à ces partenaires certaines données personnelles des Utilisateurs/participants, à cette fin.

De plus, l'Organisateur pourra aussi communiquer ces données pour répondre à une injonction des autorités légales ou réglementaires.

En application des dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés l'Utilisateur dispose gratuitement d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données qui le concernent. Pour exercer ces droits, l'Utilisateur peut, à tout moment, en faire la demande en envoyant un courrier électronique à l'adresse 10km@lagardere-paris-racing.fr ou en écrivant à 10km Lagardère Paris Racing – 1 chemin de la Croix Catelan - 75016 Paris.

Ainsi, il peut exiger que soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées les informations le concernant qui sont inexactes, incomplètes, équivoques, périmées ou dont la collecte ou l'utilisation, la communication ou la conservation est interdite.

Les données des participants sont hébergées sur la plateforme d'inscription <https://www.sportinnovation.fr/>.

L'Organisateur peut extraire ses données et les utiliser sur un autre logiciel (par exemple, logiciel d'e-mailing) pour la stricte exécution de ses obligations de transmission d'informations. Ces données sont conservées conformément à la Loi « informatique et Libertés » précitées pendant une durée justifiée par la finalité du traitement.

Les participants peuvent demander la suppression de leurs informations personnelles sur leur fiche personnelle de la plateforme d'inscription.

ARTICLE 15 : RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques...) sur le parcours. Des poubelles seront à disposition au départ, et à l'arrivée. Elles devront être impérativement utilisées par les participants.

L'éco-responsabilité étant au cœur des valeurs de l'organisation, un certain nombre de dispositifs sont mis en place afin de réduire l'impact environnemental de l'évènement.

Ainsi, il ne sera proposé aucun contenant ou matériel à usage unique lors de la collation, qui seront raccordés au réseau d'eau potable ou sur des citernes de grande capacité.

Chaque participant s'engage à ne pas jeter de déchets en dehors des zones prévues à cet effet.



ARTICLE 16 : PROTOCOLE SANITAIRE

Afin d'assurer la sécurité sanitaire des participants, l'Organisateur pourra édicter un Protocole Sanitaire comprenant notamment la nécessité pour avoir accès à l'évènement de présenter un document attestant de la non-infection par le virus du COVID-19 du participant.

Pour pouvoir participer à l'évènement, le participant devra strictement respecter ledit Protocole Sanitaire et reconnait à l'Organisateur la faculté de refuser la participation/l'accès a - ou d'exclure de - l'évènement tout participant pour non-respect des mesures édictées sans que la responsabilité de l'Organisateur ne puisse être engagée ni recherchée de ce fait.

ARTICLE 17 : RENONCIATION ET DECHARGE DE RECLAMATIONS ET ACCEPTATION DES RISQUES

En complétant mon inscription, je reconnais et assume qu'il y a certains risques inhérents à ma participation au 10KM Lagardère Paris Racing, et j'accepte de façon volontaire d'assumer la totalité des risques de blessures ou pertes que je pourrais subir, quelle que soit la sévérité, pendant l'évènement.

En outre, je renonce à toute réclamation que je pourrais avoir (ou qui découle de moi) qui résulte de ma participation au 10KM Lagardère Paris Racing contre l'Organisateur incluant ses propriétaires, gestionnaires, directeurs, employés, agents, bénévoles, commanditaires ou propriétaires et operateurs des lieux (ci-après nommés les « Administrateurs »). Les participants s'inscrivant au 10KM Lagardère Paris Racing doivent reconnaître qu'il existe un risque de blessure inhérent à la participation à des activités/programmes récréatifs. J'accepte donc être le seul responsable à déterminer si je suis physiquement capable de prendre part à l'activité qui fait l'objet de cette Acceptation et décharge.

Il est toujours conseillé, surtout si le/la participant/e est enceinte, handicapé de quelque façon, a récemment souffert d'une maladie ou d'une blessure, de consulter un médecin avant d'entreprendre une activité physique. Je, pour moi-même et mes enfants, par la présente, libère complètement les Administrateurs de toute responsabilité et de toute réclamation pour toute blessure, incluant le décès ou l'invalidité, maladies, dommages, dépenses ou pertes que je pourrais subir découlant de, ou liés à la course, au programme ou activité, incluant des blessures causées ou associées avec mon transport pour aller ou revenir de la course. J'ai lu et compris l'information ci-dessus, l'avertissement concernant les risques, l'acceptation de ces risques et la décharge de responsabilité et la renonciation à toute réclamation. Le fait de m'enregistrer en ligne fait preuve de ma acceptation et a le même effet légal que ma signature originale. LA PARTICIPATION AU 10KM Lagardère Paris Racing vous SERA INTERDITE si vous n'avez pas accepté cette décharge avant le début des activités.

J'ai lu et je comprends entièrement l'information ci-dessus, l'avertissement concernant les risques, l'acceptation de ces risques et la décharge de responsabilité et la renonciation à toute réclamation.